

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 9 juillet 2018 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Michel Robillard
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclair
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

2018-07-081

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification

Adoptée à l'unanimité

2018-07-082

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2018

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 487 174 \$** soit 79 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2018 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2018

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **2 245 601 \$** soit 67,6 % sur un global de 3 324 104 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2017 (solde) 58 597 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 20 276 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **1 900 551 \$**, soit 44 % du budget, réparties ainsi :

Administration	53 %	Urbanisme	45 %
Sécurité publique	60 %	Loisirs et culture	52 %
Transport	65 %	Frais de financement	29 %
Hygiène du milieu	33 %	CMM	94 %

Les dépenses d'investissement en 2018 s'établissent à **74 553 \$**.

2018-07-083

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 juin 2018 au montant de 166 880,69 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 166 880,69 \$ pour le mois de juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

2018-07-084

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P-2018-480 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451, TEL QU'AMENDÉ

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé, de façon à modifier l'annexe « A » « Plan de zonage » afin de modifier les limites des zones H01-02, H01-05, H01-79 et C01-03 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le second projet de règlement portant le numéro P-2018-480 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2018-07-085

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-481 AMENDANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LÉRY

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 2018-481 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné le 11 juin 2018 ;

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclair
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2018-481 amendant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Léry (Règlement 2012-416, tel qu'amendé).

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

2018-07-086

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1270, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 30 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Michel Robillard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal de la propriété sise au 1270, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Afin de ne pas perdre le jeu des volumes caractérisant l'architecture du bâtiment, il faudra que l'agrandissement sur le côté latéral gauche soit en porte-à-faux (ou reculé) avec le mur extérieur du bâtiment au niveau du rez-de-chaussée.

Adoptée à l'unanimité

2018-07-087

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 6 040 594, RUE DU PARC-BURGOYNE

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 4 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Michel Robillard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une nouvelle construction sise sur le lot 6 040 594, rue du Parc-Burgoyne, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2018-07-088

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1287, BOULEVARD DE LÉRY

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 7 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal de la propriété sise au 1287, boulevard de Léry, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2018-07-089

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 6 040 091, RUE DU PARC-WOODLAND

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 7 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Michel Robillard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une nouvelle construction sise sur le lot 6 040 091, rue du Parc-Woodland, en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le matériau de revêtement extérieur de type « canexel » devra être apposé sur les deux côtés de la fenêtre à l'étage.
- La conservation des arbres en cour arrière devra être maximisée et l'abattage devra être justifié si l'un d'entre eux est nuisible à la construction du bâtiment principal et du garage isolé. L'implantation du garage isolé devra être déterminée en fonction du respect de cette condition.

Adoptée à l'unanimité

2018-07-090

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 – DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1277, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 1^{er} février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2017-03-041, entériné la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant une construction neuve sise au 1277, chemin du Lac-Saint-Louis, le tout en respectant les conditions élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2017-11-173, entériné la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de la requérante afin de modifier des conditions établies dans la recommandation initiale du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la requérante a fait une nouvelle demande de modification de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le matériau de revêtement extérieur (bardeau d'asphalte au lieu de la tôle) de la toiture du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de modification de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de modification de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant le matériau de revêtement extérieur (bardeau d'asphalte au lieu de la tôle) de la toiture du bâtiment principal sis au 1277, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2018-07-091

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1503, BOULEVARD DE LÉRY

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 10 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2018-06-076, entériné la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal de la propriété sise au 1503, boulevard de Léry, le tout en respectant une condition élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a fait une demande de modification de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant le matériau de revêtement extérieur (tôle au lieu de bois) de la toiture de l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1503, boulevard de Léry ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de modification de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de modification de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant le matériau de revêtement extérieur (tôle au lieu de bois) de la toiture de l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1503, boulevard de Léry, en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - La partie de la toiture de l'agrandissement visible sur la façade avant du bâtiment devra être caractérisée par un matériau de revêtement extérieur imitant le bois.

Adoptée à l'unanimité

2018-07-092

FERMETURE D'UNE RUE – LOT 6 040 088

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2017-02-030, autorisé la vente du lot 6 040 088 d'une superficie de 21,4 mètres carrés au propriétaire du 8, rue du Parc-Woodland ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Ordonne la fermeture de rue ou partie de la rue constituée du lot 6 040 088 du cadastre officiel de la paroisse Saint-Joachim-de-Châteauguay, d'une superficie d'environ 21,4 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2018-07-093

ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION – PROJET V-2018-01

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par l'entremise du système électronique d'appel d'offres (SE@O) pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour l'agrandissement de la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été déposées dans les délais requis, à savoir ;

Firme	Prix soumis	Pointage intérimaire	Pointage final	Rang
Asisto Inc.		56,50		
CIMA+ S.E.N.C	373 920 \$	73,00	2,62	4
Les Services EXP Inc.	451 000 \$	70,50	2,12	6
GBi Experts-Conseils Inc.	315 500 \$	73,50	3,12	2
Stantec Experts-Conseil Ltée	349 400 \$	76,75	2,91	3
Tetra Tech QI Inc.	241 000 \$	70,50	3,96	1
WSP Canada Inc.	395 550 \$	76,00	2,55	5

CONSIDÉRANT QUE six firmes se sont vu attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix ;

CONSIDÉRANT QUE la grille de sélection utilisée par le Comité de sélection est la suivante :

Ville de Léry
Appel d'offres de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour
l'agrandissement de la station d'épuration
Appel d'offres n° V-2018-001

Grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes											
PARTIE 1											
ÉVALUATION DE CHAQUE SOUMISSION		Soumission A		Soumission B		Soumission C		Soumission D		Soumission E	
CRITÈRES DE QUALITÉ	Nombre Maximal de points attribués	Note (0 à 100%)	Pointage								
1. Expérience du SOUMISSIONNAIRE	20										
2. Qualifications et expérience du chargé de projet	30										
3. Adéquation, qualifications et expérience de l'équipe proposée	20										
4. Compréhension du mandat et méthodologie	25										
5. Qualité globale de l'offre	5										
POINTAGE INTÉrimAIRE	100		/100		/100		/100		/100		/100
Les enveloppes de prix des soumissions dont le pointage intérimaire est de moins de 70 points seront retournées aux SOUMISSIONNAIRES, sans qu'elles n'aient été ouvertes.											
PARTIE 2											
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL		Soumission A		Soumission B		Soumission C		Soumission D		Soumission E	
Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)											
Établissement du pointage final: Application de la formule : $(\text{pointage intérimaire} + 25) \times 10\ 000$ Prix soumissionné											
Rang											

Membres du comité et secrétaire :

_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)
_____	_____	_____
SIGNATURE	(EN LETTRES MOULÉES)	(TITRE)

32

DATE : _____ LIEU : _____

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité de sélection recommande à la Ville de Léry d'adjuger le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour l'agrandissement de la station d'épuration à la firme « Tetra Tech QI Inc. » qui s'avère être celle qui a déposé la soumission conforme la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte la grille de sélection telle que présentée et utilisée par le Comité de sélection.
- Entérine la recommandation du Comité de sélection et accorde le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour l'agrandissement de la station d'épuration à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, tel que prescrit par la Loi, soit la firme « Tetra Tech QI Inc. », au montant de 241 000 \$, taxes en sus, conformément aux spécifications du cahier d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.
- Indique que le montant pour payer la tranche ferme de ce contrat sera initialement réparti aux propriétaires, premiers bénéficiaires, selon l'entente à venir relativement au financement des travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux de Léry.
- Indique que le montant pour payer la tranche conditionnelle de ce contrat, s'il y a lieu, sera réparti selon le règlement d'emprunt à être adopté décrétant la dépense et l'emprunt relativement aux travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux de Léry.
- Indique que, s'il y a lieu, un montant pour payer ce contrat pourrait être puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) pour la portion de l'agrandissement de la station d'épuration des eaux de Léry attribuable au projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II.
- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, tout document donnant effet ou concernant la présente résolution.
- Remercie tous les soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 juin 2018, il y a eu discussions sur le dossier de recyclage (problème mondial et problème avec le contracteur).

2018-07-094

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR TRANSMISSION À LA MRC DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry est partie d'un schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4), lequel requiert que le service de sécurité incendie produise un rapport annuel afin qu'il soit transmis aux autorités compétentes dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie a produit ledit rapport ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Pinard
Appuyé par Monsieur le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Approuve le rapport annuel 2017 des activités du service de sécurité incendie.
- Transmette une résolution à cet effet à la MRC de Roussillon.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 juin 2018, il y a eu discussions sur la recherche d'un nouveau local.

INFORMATION AUX CITOYENS

- La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 13 août 2018.
- Compte de taxes municipales 2018 – Deuxième échéance était le lundi 4 juin 2018. La troisième échéance est le mardi 4 septembre 2018.
- Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 1^{er} mai 2018 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 6 novembre 2018 (exception 16 octobre 2018).
- Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.
- Ligue de baseball pour les enfants - La saison a débuté le lundi 7 mai 2018. Coût : 40 \$ par enfant résidant et 50 \$ par enfant non-résident. Venez encourager les joueurs au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les lundis de 18 h à 20 h 30.
- Ligue de Balle molle de Léry - La saison a débuté le mardi 8 mai 2018. Venez encourager les joueurs au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les mardis et jeudis de 18 h 30 à 22 h 00.
- Le Club Nautique Woodlands est accessible aux citoyens de la Ville de Léry les soirs de la semaine de 17 h à 20 h et les fins de semaine de midi à 20 h. Si la température est trop froide (moins de 22 degrés Celsius) ou s'il y a de la pluie, la piscine sera fermée et il n'y aura aucun accès au terrain.
- Le Festi-Léry 2018 (Fiesta Cubaine) a eu lieu le samedi 7 juillet 2018 au Club Nautique Woodlands. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que tous les participants (plus de 700 personnes).
- Des cours gratuits de Zumba en plein air pour tous ont lieu tous les mercredis de 19 h à 20 h jusqu'au 29 août 2018 à l'hôtel de ville (sauf le 18 juillet 2018).
- Le Concert Léry sur le Quai « Grands classiques revisités » aura lieu le samedi 11 août 2018 sur le quai municipal à partir de 19 h.
- Le Festi-Léry Soirée Rock n' Roll de la Ville de Léry aura lieu le samedi 18 août 2018 au Club Nautique Woodlands à partir de 16 h.
- Concerts Léry sur le Lac :

Dimanche, 19 août 2018 – Cordes suaves sur rythmes dansants

Dimanche, 9 septembre 2018 – Les cordes à danser

14 h à l'église Notre-Dame-de-Léry - 25 \$ billet individuel

- La collecte de sang des Léryverains 2018 aura lieu le mercredi 5 septembre 2018 de 14 h à 19 h 30 en la Salle Adolphe-Leduc à l'hôtel de ville.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger mentionne qu'il a récemment effectué, en compagnie de M. le conseiller Eric Parent, la visite des lieux du camp de jour Club Opti-Mômes. Aussi, il indique qu'il continue son suivi du dossier des branchements au réseau d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase I.

M. le conseiller Michel Robillard remercie les citoyens présents. Il indique que malgré sa candidature à la mairie et sa plateforme électorale en 2013, il se rallie maintenant à la majorité plus souvent qu'autrement en tant que conseiller dans le présent Conseil municipal. Il gardera quand même sa vision d'environnementaliste et continuera de travailler sur les grands dossiers incluant le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II.

M. le conseiller Éric Pinard mentionne la consultation publique qui a eu lieu plus tôt en soirée concernant le second projet du règlement numéro P-2018-480 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451, tel qu'amendé.

M. le conseiller Paul Leclair indique qu'il continue son travail sur le dossier des ressources humaines en compagnie de Mme la conseillère Johanne Dutil.

Mme la conseillère Johanne Dutil remercie tous les bénévoles qui ont participé au Festi-Léry 2018 (Fiesta Cubaine).

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur la végétation autour d'une borne incendie près du boulevard de Léry, le rehaussement de la capacité des étangs aérés (le suivi du contrat à Tetra Tech QI, coûts des travaux, échéancier, capacité de l'émissaire au lac Saint-Louis et population desservie), le salaire annuel des membres du Conseil municipal, le branchement des usagers au projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase I, la résolution pour la fermeture d'une rue, la demande d'une citoyenne pour un rendez-vous avec le maire, l'échéancier du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II, la possibilité qu'un fossé puisse être bloqué par une construction, la nécessité d'obtenir ou non un permis pour la coupe d'une haie de cèdres ainsi que la possibilité d'augmenter la présence policière.

2018-07-095

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 00.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER